

SITUATIONS DE HANDICAP

QUELQUES REFERENCES

NB : Ce dossier documentaire a été remis aux IHS dans le cadre de leur semaine sur l'évaluation des risques. Toutes informations complémentaires ou transmissions de documents actualisés sont les bienvenues.

Partenaires sociaux :

- Protocole d'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat du 8 octobre 2001

- Accord SSTFP du 20 novembre 2009

1^{ER} Ministre :

- LOI no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (1

Circulaire DGUHC 2007 53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des ERP (+ Annexes de 1 à 8)

DGAFP : Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Agriculture : Note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1241 du 29 octobre 2008 relative au Guide en vue de l'insertion professionnelle des agents handicapés

Enseignement supérieur : Note n° 970249DRH du 26 septembre 1997 relative aux aménagements de postes de travail occupés par des personnes handicapées

Justice : Circulaire DAGE 2004-21 B du 15 décembre 2004 relative au recrutement, à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Meeddat : Circulaire du 20 avril 2009 relative à l'accessibilité des ERP

Travail Santé :

- Note IGAS-IHS du 28 janvier 1999 relative à l'accessibilité des personnes handicapées

- Note de service DAGEMO/SDRH/BPRGP/BASCT n° 2002-74 du 9-12-2002 concernant le recrutement et l'insertion des personnes reconnues « travailleurs handicapés » dans les services du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – secteur travail

RAPPORT

« L'emploi : un droit à faire vivre pour tous » Evaluer la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi, prévenir la désinsertion socioprofessionnelle. Rap. Dr Busnel. Déc. 2009.